

# Impliquer les migrants et les personnes déplacées dans les activités de préparation et de réponse à la pandémie de COVID-19

# Lignes directrices à l'intention des Sociétés nationales de la région du Sahel – version 2.0 (avril 2020)

#### Rappel

L'approche du Mouvement CR/CR en matière de migration est strictement humanitaire et se focalise sur les besoins, les vulnérabilités et le potentiel des migrants, quel que soit leur statut juridique. Les Sociétés nationales ne sont nullement tenues, en leur qualité d'auxiliaires des pouvoirs publics ou à tout autre titre, de jouer un rôle dans des actes coercitifs ni dans le contrôle de la migration (par exemple, expulsions, reconduite des migrants à la frontière, etc.) – Politique de la FICR relative à la Migration (2009).

Conformément à la Politique de la Fédération internationale relative à la migration de 2009, les « migrants » sont des personnes qui quittent ou fuient leur lieu de résidence habituel pour se rendre ailleurs — généralement à l'étranger — en quête de possibilités ou de perspectives plus sûres et meilleures. Il s'agit de travailleurs migrants, de migrants apatrides, de migrants que les pouvoirs publics considèrent comme étant en situation irrégulière, ainsi que de demandeurs d'asile et de réfugiés — *Stratégie mondiale de la Fédération internationale relative à la migration 2018 – 2022*.

Le Mouvement CR/CR est au service de tous ceux et celles qui sont affectés par les déplacements internes : les personnes déplacées elles-mêmes, les communautés d'accueil et les autres personnes concernées. Le Mouvement prend ses décisions en fonction des besoins les plus pressants en services humanitaires, y compris les services de santé – Politique du Mouvement relative au déplacement interne (2009).

#### Contexte : Migration et Déplacement dans la région du Sahel

- La région du Sahel a toujours été un lieu d'intenses mobilités et fait face aujourd'hui à des dynamiques migratoires et de déplacement complexes.
- La majorité des mouvements migratoires (80%-85%) reste au niveau régional sahélien. En général, les gens migrent et se déplacent à cause de diverses raisons, dont notamment l'amélioration de leur condition socio-économique, les changements climatiques, la réunification familiale, l'accès à la protection internationale, les conflits et les autres situations de violence.
- Le cadre juridique établi par les protocoles de la CEDEAO sur la libre circulation facilite les échanges et les mouvements transfrontaliers. En même temps, la porosité des frontières terrestres des pays sahéliens rend leur surveillance difficile.
- Malgré une attention médiatique considérable, les mouvements vers le nord ont connu une baisse significative au cours des années 2018-2019. Les risques le long les routes migratoires ont néanmoins augmenté en raison de politiques de migration plus restrictives adoptées par les Etats, et de la dégradation du contexte sécuritaire.
- Une augmentation des mouvements de retour a été observée au cours de l'année 2019. Ces mouvements diffèrent considérablement quant à leur qualification juridique et à leurs implications humanitaires, s'agissant à la fois de retours forcés,



- de déportations, d'évacuations humanitaires, de retours spontanés et de programmes de retours volontaires.
- La région fait face à une problématique croissante d'insécurité et de déplacements internes, notamment au nord du Mali, au Burkina Faso, et dans le bassin du Lac Tchad. Les déplacés internes au Burkina Faso sont passés de 47 029 à plus de 600 000 en l'espace de douze mois (janvier-décembre 2019).
- De nombreux migrants dans la région sont en situation irrégulière et/ou à risque d'être apatrides.
- L'Europe occidentale accueille une quantité élevée de ressortissants de la région, surtout dans les pays les plus impactés par la pandémie de COVID-19 : Italie, France, Espagne, Royaume-Uni et Allemagne.
- Le 17 mars 2020, l'OIM et le HCR ont annoncé la suspension temporaire des voyages de réinstallation des réfugiés à cause de la pandémie de COVID-19.

#### Facteurs de risque pour les migrants et pour les déplacés

- Au Sahel, les migrants font normalement face à de nombreux obstacles pour accéder aux services de base, y compris les services de santé. Ces obstacles sont généralement de nature socio-culturelle et financière, mais ils peuvent aussi comporter des obstacles juridiques et des risques de discrimination.
- Les déplacés internes font également face à un accès limité aux produits et aux services essentiels, y compris aux soins de santé. Et ils peuvent s'exposer à des risques collatéraux en essayant de satisfaire leurs besoins essentiels.
- En plus des obstacles et des menaces ci-mentionnés, les migrants et les personnes déplacées pourraient être exposés à un risque accru en raison de l'épidémie COVID-19.
- Les facteurs de risque comprennent :
  - Le situation d'irrégularité qui peut créer des obstacles formels et informels à l'accès aux soins, aux services de protection et d'appui psychosocial, ou conduire à une réticence à accéder aux services de peur d'être arrêté et/ou expulsé;
  - Suite aux mesures de confinement et de quarantaine, les réseaux de soutien et les liens sociaux deviennent limités;
  - La méconnaissance et l'incompréhension des services et des procédures de santé et d'assistance disponibles;
  - Les migrants mis en quarantaine et/ou impactés par la fermeture des frontières peuvent ne pas être en mesure de rentrer chez eux ou de poursuivre leur route. Isolés, ils peuvent perdre le contact avec leur famille. Ils peuvent se sentir en détresse, désorientes, ressentir peur et incertitude pour le futur;
  - Les migrants en route peuvent rester bloqués à cause de la fermeture des frontières, avec le risque de ne pas avoir accès aux informations et aux services, et de rester invisibles aux yeux des autorités et des acteurs humanitaires ;
  - La fermeture des frontières peut limiter l'accès à la protection internationale, elle peut aussi exposer les réfugiés au risque de refoulement<sup>1</sup>;

.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés dispose que « aucun Etat n'expulsera ou ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. »



- Les migrants et les déplacés risquent de plus en plus d'être stigmatisés et blâmés d'avoir contribué à la propagation du COVID-19;
- Les migrants et les populations déplacées peuvent ne pas être prioritaires dans les efforts nationaux de soins de santé :
- Les autorités sanitaires peuvent ne pas savoir où et comment atteindre les migrants et les populations déplacées;
- Les mauvaises conditions de vie et de travail, y compris le niveau de sécurité alimentaire et des conditions de surpeuplement avec un système d'assainissement et d'hygiène médiocre;
- Les obstacles financiers qui empêchent l'accès au système de santé et à l'assistance, y compris le manque d'assurance maladie;
- Les obstacles socio-culturels et linguistiques à l'accès aux services humanitaires et à l'information;
- La perte des moyens de subsistance, comme conséquence des mesures de prévention contre le COVID-19, peut provoquer des tensions communautaires et exposer les migrants et les personnes déplacées aux risques d'exploitation;
- La crise liée au COVID-19 peut exacerber les tendances préexistantes en matière de traite des êtres humains, et en produire de nouvelles;
- Les enfants en mobilité sont plus exposés aux effets immédiats et secondaires de COVID-19 – surtout les enfants non accompagnés et séparés. Les enfants en mobilité vivent souvent à l'étroit, avec un accès limité à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, et ils peuvent être plus difficiles à atteindre avec des informations précises dans une langue qu'ils comprennent. Les mesures de confinement et l'interruption de la prestation de services de protection de l'enfance aggravent leur vulnérabilité;
- La quarantaine et le confinement comportent un risque d'augmentation de cas de violence sexuelle et basée sur le genre, y compris la violence domestique et entre partenaires intimes.
- Les membres des familles des migrants et des déplacés restés dans les localités d'origine ont peut-être besoin d'assistance et des services de RLF. Ils peuvent être préoccupés par le sort et les besoins de leurs proches.

### Comment les Sociétés nationales pourraient-elles assister les migrants et leurs familles ?

Les Sociétés nationales devraient prendre des mesures spécifiques/ciblées permettant de s'assurer que les migrants et populations déplacées soient impliquées dans les activités de préparation et de réponse à la pandémie de COVID-19.

- Les Sociétés nationales peuvent apporter de l'aide aux migrants vulnérables et ce, indépendamment de leur statut juridique – à n'importe quel moment/endroit de leur route migratoire, soit avant le départ, lors du transit, à destination et au retour.
- Toute activité devrait être basée sur une évaluation des risques et des besoins des communautés de migrants et des déplacés – soit via une évaluation distincte ou en l'intégrant à une évaluation plus générale dans le cadre des plans de réponse en cours d'élaboration (appels, DREF, plans de contingence etc.).
- Les activités spécifiques de soutien aux migrants et aux déplacés devraient tenir compte de l'âge, du sexe, des situations d'handicap, des cultures, des coutumes et des langues (y compris les niveaux d'alphabétisation) des migrants et des populations déplacées.
- Les Sociétés nationales peuvent soutenir les familles et les communautés de migrants qui sont restées dans les pays d'origine.



- Les Sociétés nationales peuvent soutenir les communautés qui accueillent des migrants, des réfugiés et des déplacés internes.
- Dans certains cas, il sera également important que les Sociétés nationales s'engagent dans des activités de diplomatie humanitaire afin de promouvoir l'accès de tous les déplacés et de tous les migrants – quel que soit leur statut – aux informations et aux services offerts par les autorités et d'autres organisations.
- Travailler en étroite coordination avec les autorités nationales et les acteurs humanitaires et mettre à jour les réseaux de référencement, dans le but d'assurer l'accès aux services des populations vulnérables.
- Inclure des migrants et des déplacées, en tant que bénévoles et/ou staff, au sein des Sociétés Nationales.
- Les Sociétés Nationales peuvent partager leur expériences, défis et leçons apprises au sein de la région (à travers le réseau Sahel+) et au niveau global (par exemple, à travers la « Global Migration Task Force »).

## Activités clé : informations accessibles et fiables pour les migrants et les déplacés

- Le partage d'informations fiables, dignes de confiance et accessibles est une activité clé et essentielle que bon nombre de Sociétés nationales peuvent entreprendre pour réduire les risques liés au COVID-19.
- Ces informations peuvent être diffusées via des plateformes de médias, les réseaux sociaux et/ou via une distribution ciblée en utilisant des mécanismes communautaires (espaces communautaires ou religieux et des 'lieux sûrs', etc.), y compris dans les sites d'accueil des réfugiés et des déplacés internes (camps, etc.).
- Pour contourner les barrières linguistiques et/ou les niveaux d'alphabétisation, davantage de messages illustrés peuvent être fournis.
- Les activités de communication devront être adaptés aux enfants et tenir compte des besoins spécifiques des personnes avec des impairement visuels et auditifs.

#### Ressources de la FICR : informations sur le COVID-19

- La FICR a produit et publié des messages clés sur la réduction du risque d'infection par la nouvelle pandémie de coronavirus. Il s'agit notamment de messages sur la réduction du risque d'infection ainsi que de messages spécifiques sur « quand porter un masque », « comment rester en bonne santé au cours d'un voyage » et « comment mettre en pratique l'hygiène alimentaire ».
- Pour aider à atteindre les populations migrantes, ces messages sont disponibles dans de nombreuses langues, y compris le français, l'anglais, le portugais et l'arabe.
- Ces messages sont accessibles ici.
- Ces ressources seront mises à jour de façon régulière au fur et à mesure que de nouvelles traductions seront produites.
- Veuillez noter que ce sont des messages génériques, ce qui fait qu'ils peuvent ne pas convenir à des contextes nationaux spécifiques.
- Les Sociétés nationales devraient vérifier les messages officiels de leur ministère de la santé avant de partager ces messages.

#### Ressources du Ministère de la Santé du pays : informations sur le COVID-19

- Dans certains cas, il est possible que le Ministère de la santé ou d'autres autorités nationales aient élaboré des messages dans les langues utilisées par les populations migrantes.
- Les sites internet des autorités nationales compétentes, de la CEDEAO et de l'OMS se trouvent à la fin du document.



#### Activités clé : combattre la stigmatisation sociale liée au COVID-19

- Il est nécessaire que nous équilibrions notre besoin de davantage de données sur les risques auxquels les migrants sont exposés tout en veillant à ne pas encourager la xénophobie ou la stigmatisation de personnes de certaines nationalités associées au COVID-19.
- Les personnes peuvent être étiquetées, stéréotypées, séparées et/ou subir une perte de statut et être discriminées en raison d'une association au COVID-19.
- Cela peut affecter négativement les personnes atteintes d'une maladie ainsi que leurs soignants, leurs familles, leurs amis et leurs communautés.

#### Activité clé : engagement de la communauté et redevabilité (CEA)

- Dans toute activité de communication et d'interactions avec les communautés de migrants, les Sociétés nationales devraient documenter toutes les questions et préoccupations qui surviennent.
- Les Sociétés nationales peuvent utiliser ces informations et ces retours pour adapter leurs communication et activités.
- Des lignes directrices sont disponibles <u>ici</u>.

#### Activité clé : rétablissement des liens familiaux (RLF)

- Les activités de RFL sont fondamentales dans les contextes de crise.
- Afin de limiter les risques de santé durant les activités de RLF, les employés et les volontaires doivent suivre les consignes du référent médical de leur Société nationale et de la Délégation du CICR.

#### Activités clé : gérer le stress relatif au COVID-19 et restaurer l'espoir

- Soutenir les migrants avec des messages de soutien psychosocial (PSS) qui les aident à faire face au stress lors d'une épidémie COVID-19.
- Fournir des faits sur le COVID-19 pour réduire la peur et la panique.
- Écouter et soutenir les migrants qui peuvent être mis en quarantaine, isolés ou hospitalisés.
- Mobiliser les personnes qui se sont remises du COVID-19 pour agir en tant qu'ambassadrices au sein de leur communauté pour la communication sur les risques et pour favoriser la confiance sociale et l'espoir.
- Promouvoir des activités de sensibilisation menées par la communauté, à travers les systèmes sociaux, culturels et religieux.
- Fournir des informations pratiques par les personnes affectées par le COVID-19 sur comment accéder aux services essentiels, où trouver de la nourriture, un traitement, qui appeler, etc.

#### Activités clé : diplomatie humanitaire

- Il se peut que les Sociétés nationales constatent des obstacles qui empêcheraient les migrants de bénéficier de l'assistance dont ils pourraient avoir besoin, comme notamment :
  - La réticence des autorités à partager des informations sur le COVID-19 de peur de créer la panique,
  - Le manque de volonté (ou des obstacles juridiques) d'aider les migrants en situation irrégulière.
- Dans de pareils cas, les Sociétés nationales pourraient initier des activités de diplomatie humanitaire pour persuader « les décideurs et les leaders d'opinion d'agir,



à tout moment, dans l'intérêt des personnes vulnérables et dans le plein respect des principes humanitaires fondamentaux ».

#### Pour des informations complémentaires, veuillez consulter les documents suivants :

- Politiques et stratégies de la FICR et du Mouvement CR/CR :
  - Politique de la FICR relative à la migration (2009)
  - o Politique du Mouvement relative au déplacement interne (2009)
  - o Politique de la FICR relative à la diplomatie humanitaire (2009)
  - Stratégie mondiale de la FICR relative à la migration (2018 2022)
- Ressources de la FICR et du CICR sur le COVID-19 :
  - o Stratégie de Communication de Risques et Engagement sur le Coronavirus
  - o Ressources sur l'engagement communautaire (CEA) relatif à COVID-19
  - o Guide et réalisation d'émissions de radio sur le nouveau Coronavirus
  - o COVID-19 : Conseils clé pour les agents communautaires
  - Messages de la FICR sur le COVID-19
  - o Prévention et contrôle du COVID-19 dans les écoles (FICR, UNICEF et OMS)
  - Appel global de la FICR
  - Note publique sur la protection des migrants face au COVID-19 (ICRC)
- Documents divers :
  - <u>Lignes directrices relatives à la protection des migrants dans des pays</u> touchés par un conflit ou une catastrophe naturelle (OIM-MICIC, 2016)
  - UNICEF Conseils rapides sur COVID-19 et les enfants migrants, réfugiés et déplacés internes (enfants en mobilité)
  - Article : Le HCR demande d'inclure les réfugiés dans les plans de réponse liés au Covid-19
- Liens utiles :
  - o Burkina Faso : Ministère de la Santé
  - Cabo Verde : Ministério da Saúde
  - o Gambia: Ministry of Health
  - o Guinée Bissau : Ministério da Saúde Pública
  - o Guinée Conakry : Ministère de la Santé
  - o Mali : Ministère de la Santé et des Affaires Sociales
  - Mauritanie : Ministère de la Santé
  - Niger: Communiques du Conseil des Ministres
  - o Sénégal : Ministère de la Santé et de l'Action Sociale
  - Tchad : Ministère de la Santé Publique
  - o CEDEAO: Déclaration sur le COVID-19
  - OMS : Questions et réponses sur le Coronavirus

Pour plus d'orientations et d'assistance, veuillez contacter :

Giulio Morello Migration Coordinator IFRC Sahel Cluster giulio.morello@ifrc.org

Aissa Fall MD, MPH Health Coordinator West and central Africa aissa.fall@ifrc.org Moustapha Diallo Senior Communication Officer IFRC Sahel Cluster moustapha.diallo@ifrc.org